

**Circulaire n°DGOS/RH4/2012/279 du 13 juillet 2012 relative à la procédure d'évaluation pour l'année 2012 et aux conditions de mise en œuvre du versement du complément de rémunération lié à la performance pour les directeurs généraux des centres hospitaliers régionaux ou universitaires**

13/07/2012

Cette circulaire rappelle, en ce qui concerne les emplois de directeurs généraux de centre hospitalier régional ou universitaire (CHR - CHU) la procédure d'évaluation spécifique à ces emplois et les conditions de mise en œuvre du versement du complément de rémunération lié à la performance.

[Consulter ici la circulaire du 13 juillet 2012](#)